

# Accès aux services de base À Casablanca







#### 1. Le contexte

Le Grand Casablanca, capitale économique du Maroc, compte 4,2 millions\* habitants dont environ 20% habitent dans des constructions non réglementaires considérées comme insalubres.









#### 2. Cadre institutionnel

#### L'Initiative Nationale pour le Développement Humain :

#### Extrait du discours Royal du 18 mai 2005

«... La problématique sociale constitue le défi majeur à relever pour notre projet de société et de développement...»

#### 3 axes principaux:

- 1) Accès aux équipements et services sociaux de base ;
- 2) Développement d'activités génératrices de revenus stables ;
- 3) Aide aux personnes en grande vulnérabilité.

La Commune de Casablanca, en tant qu'Autorité Délégante s'inscrira dans cette initiative en mobilisant l'opérateur en place, Lydec, qui mettra en place une structure dédiée : le projet INDH-INMAE





## Les politiques urbaines

# Deux programmes de résorption de l'habitat insalubre à Casablanca et sa région :

#### Programme 1:

Déplacement (relogement/recasement) des populations résidant dans des bidonvilles. Ce programme est géré par l'Etat en association avec deux opérateurs : Idmaj Sakan et Al Omrane.

#### **Programme 2:**

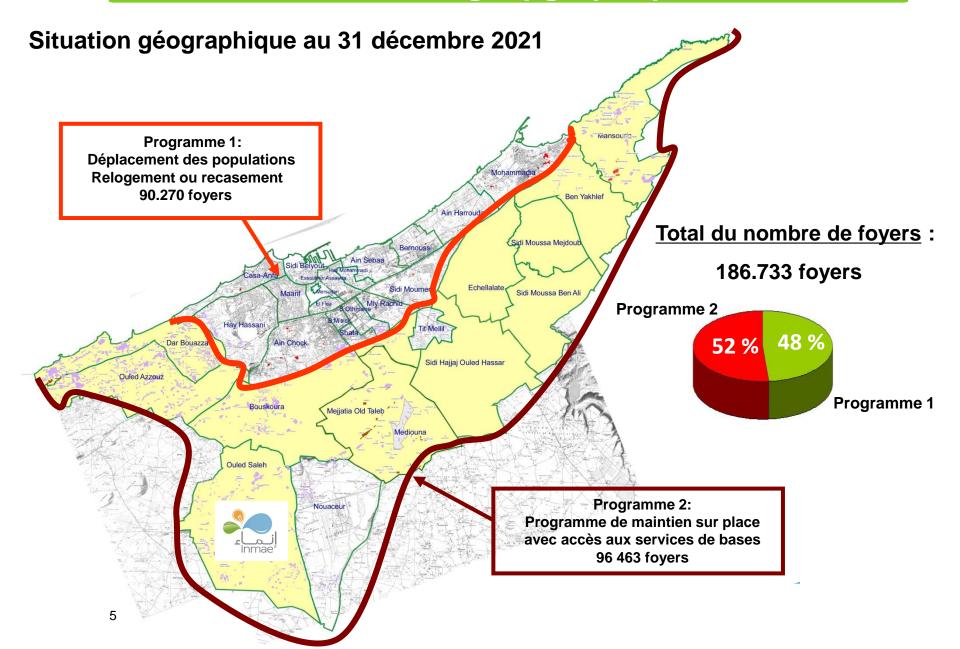
Maintien sur place (avec ou sans restructuration) des quartiers non réglementaires avec un accès aux services de base (eau potable / assainissement liquide/ électricité)

L'opérateur intervient avec l'appui de l'Autorité Délégante pour permettre l'accès à domicile des services de bases en réalisant les études, les travaux et l'accompagnement clientèle des populations de ces quartiers.





## Situation géopgraphique









# 3. Le projet INDH-INMAE











## Création du Projet INDH-INMAE

13/09/2005 : signature par la Wilaya, la Commune de Casablanca en tant qu'Autorité Délégante, et l'opérateur Lydec d'un

« Accord cadre pour l'alimentation en eau et assainissement liquide dans le cadre de l'INDH »

Sont définis les principes de mise en œuvre et de financement pour permettre le raccordement à domicile des populations ciblées en attente des services

**Novembre 2005** : mobilisation de l'opérateur Lydec pour la création de la Direction du Projet INDH-INMAE avec pour mission de mettre en place :

- ✓ Une équipe dédiée (ingénieurs, techniciens, agents de médiation, économistes, sociologues, urbanistes, juristes, financiers...)
- ✓ Des solutions techniques et financières
- ✓ Et une ingénierie sociale adaptée aux objectifs du projet



### Les principes

Conformément à l'accord cadre du 13/09/2005, les bénéficiaires du programme INDH-INMAE bénéficient :

- d'un raccordement <u>à domicile</u> aux services eau potable, assainissement liquide, et électricité (validation par les Autorités du périmètre & de la liste des bénéficiaires)
- d'un accompagnement dédié par les équipes de Lydec avant, pendant et jusqu'à 1 an après la fin des travaux (maitrise d'ouvrage sociale)

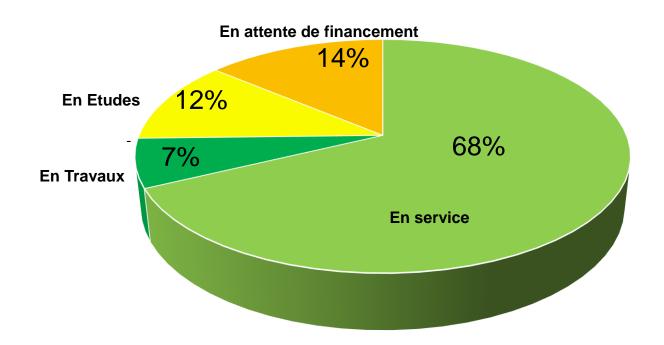
Le cadre financier repose sur :

- ✓ Une participation de chaque bénéficiaire : 2 000 dhs TTC par service ( avec des facilités de 4 à 7 ans )\*
- ✓ Une prise en charge des coûts de gestion de projet par l'opérateur.
- ✓ Une exonération du paiement des participations sur le Fonds de travaux, et des peines et soins.





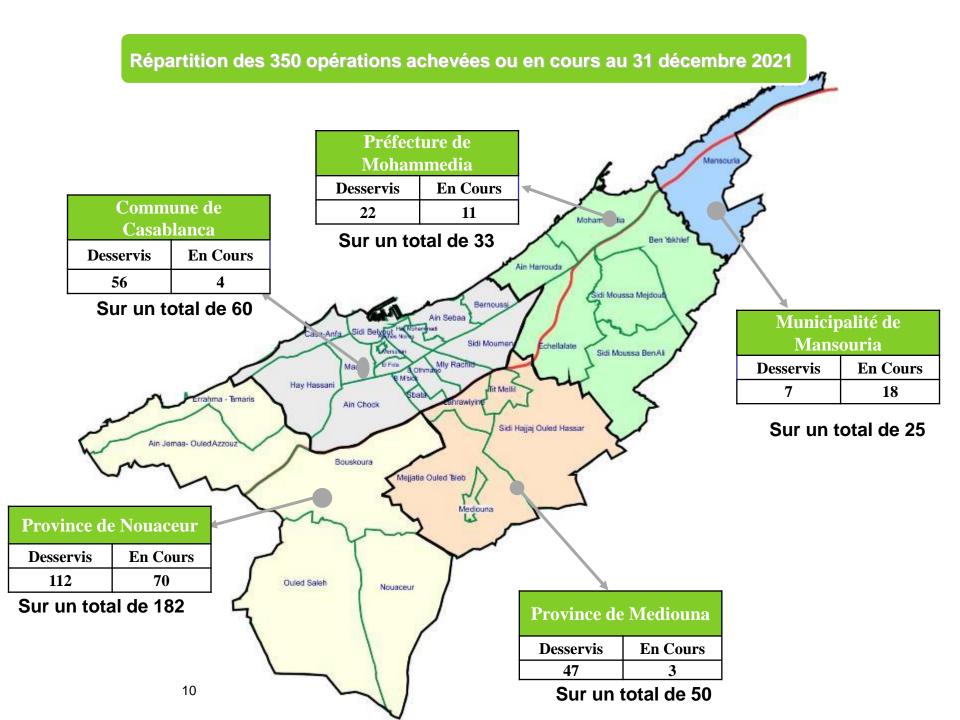
## Etat d'avancement du projet



Environ 75 % des foyers concernés par le programme INDH-INMAE bénéficient déjà de l'accès aux services de base (68%) ou sont prêts d'en bénéficier suite l'achèvement des travaux (7%)

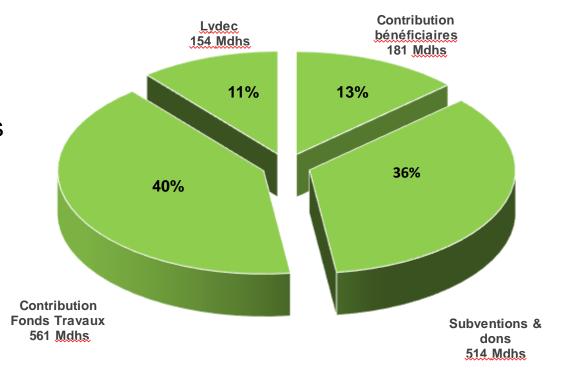






## Chiffres clés & répartition des financements

- √ 1 410 MDH : Montant des opérations conventionnées
- ✓ 1 249 MDH <sup>(\*)</sup>
   d'investissements réalisés
   au 31/12/2021
- √ 161 MDH à lancer.



<sup>(\*)</sup> Réparti entre 1 056 MDH d'études et travaux, 193 MDH de coût de gestion de projets réalisés au 31/12/21.

## Partenariat AIMF-Commune de Casablanca-Lydec





#### Des projets d'eau et d'assainissement pour des villes inclusives

Avec l'urbanisation galopante, le développement de quartiers informels en périphérie des villes est une constante dans un nombre important de pays. des espaces échappant aux plans d'urbanisme, les habitants de ces quartiers ne d'assainissement.

Les municipalités se mobilisent pour l'accès de ces populations aux services essentiels qui est un enjeu de salubrité, mais bien au-delà, un ressort essentiel pour la cohésion sociale des territoires et la prévention des conflits.

#### Casablanca / Maroc Alimentation en eau potable et assainissement des quartiers

L'initiative INDH-INMAE vise un raccordement à domicile aux services d'eau potable, d'assainissement liquide et d'électricité, suivant un processus impliquant toutes les parties prenantes. Le partenariat public-privé mis en place pour le projet permet de platonner les frais de raccordement pour les habitants et d'échelonner leur palement à moyen terme.

Dans le cadre du projet INDH-INMAE, l'AIME mobilise actuellement 1,5 million d'euros, avec l'appui des Agences de l'Eau Seine Normandie et Adour Garonne, ainsi que des Villes de Bordeaux et des Mureaux, pour financer le projet dans le quartier Lahraouiyine Nord

La Région du
Grand Casablanca
compte 4,5 millions
d'habitants, dont
environ 20% vivent
dans des habitats
considérés comme
insalubres.

#### 500 000 habitants sont concernés par le Projet INDH-INMAE



Avec le Département d'Accompagnement Clientèle de LYDEC, une interface unique avec la **population** a été mise en place pour accompagner les habitants



## Les principes du partenariat

#### ✓ 22 novembre 2010 : signature de la première convention de partenariat AIMF /Ville de Casablanca/Lydec

Elle pose les principes d'une intervention de l'AIMF pour contribuer à la réussite du projet INDH-INMAE et pour sa participation au financement d'opérations d'accès aux services à domicile des populations défavorisées à Casablanca.

Casablanca est par membre historique de l'AIMF et Mohamed Sajid son trésorier

#### ✓ 4 avril 2011 : Bureau AIMF à Nouakchott

Présentation de l'opération Lahraouiyine Nord (Commune de Casablanca, arrondissement de Moulay Rachid).

Le montant global de cette opération est évalué à 12 millions € TTC. Après bouclage du montage financier, un besoin en financement complémentaire est identifié pour un montant d'1.2 d'euros.





### Mise en œuvre du partenariat

L'AIMF en collaboration avec la Commune de Casablanca et Lydec engagent des actions pour mobiliser des bailleurs de fonds et trouver les ressources pour le complément de financement

20 mai 2011 : une convention de mise en œuvre est signée entre l'AIMF, la Ville de Casablanca et Lydec afin d'acter les participations financières des 4 bailleurs de fonds pour un montant de 1.200.000 €.

Bailleur de Fonds	Financement
AIMF	600.000€
Agence de l'Eau Seine Normandie	250.000€
Agence de l'Eau Adour Garonne	250.000€
Ville de Bordeaux	90.000€
Ville des Mureaux	10.000€
Total	1.200.000€





## **Opération Lahraouiyine nord**

✓ Décembre 2014 : finalisation de l'opération Lahraouiyine Nord / fin du premier partenariat avec l'AIMF

# 10.000 ménages bénéficient de l'accès aux services de base à leur domicile

- ✓ Mai 2018 : signature de la 2<sup>ème</sup> convention d'aide au financement dans le cadre de l'accès aux services : Opération Drabna Sud (Commune de Boukoura);
- ✓ Novembre 2018 : visite de l'AIMF & des élus des villes partenaires (Toulouse & Bordeaux) à Casablanca sur le site de Drabna sud;
- ✓ Décembre 2020: achèvement de l'opération.
- Accès aux services pour 4000 habitants bénéficiaires





## **Opération Drabna sud**

- ✓ Mai 2018 : signature de la 2<sup>ème</sup> convention d'aide au financement dans le cadre de l'accès aux services : Opération Drabna Sud (Commune de Boukoura);
- ✓ Novembre 2018 : visite de l'AIMFà Casablanca & des élus des villes partenaires (Toulouse & Bordeaux) à Casablanca sur le site de Drabna sud;
- Décembre 2020: achèvement de l'opération.
- ✓ Accès aux services de base à domicile pour 4000 habitants bénéficiaires



## Coût de l'opération : 1.2 million € TTC :

- √ 146 000 € de Contribution des foyers bénéficiaires,
- 107 000 € de Lydec,
- ✓ 276 000 € du Fonds des Travaux de la Gestion Déléguée
- 120 000 € de la Commune de Bouskoura.

# 550 000 € sera financé et géré via le Fonds de coopération de l'AIMF :

- 300 000 € de co-financement de l'AIMF
- 50 000 € de contribution de la Ville de Bordeaux
- 50 000 € de contribution de Toulouse Métropole
- 150 000 € de contribution de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

